

III. — M. de Soubise prévient le baron de la Garde qu'il ne doit pas passer par Lyon pour ne pas risquer d'y amener la délivrance des prisonniers religieux.

Lion, 11 septembre 1562. -

Sur l'adresse : « Envoie sans lettre que je promets....

TAVANNES

IV. — M. de Saint-Ohamond communique à la reine l'annonce de la suspension d'armes du baron des Adrets en Dauphiné avec monseigneur de Nemours ; il croit que d'ici 2 à 3 mois, Lyon sera à toute extrémité.. Il est ici avec 8 à 10 enseignes de gens de pied et 5 à 6 cornettes de gens de cheval, et si grande nécessité d'argent *a.* d'estre contrainct d'en rongner la moytié. » Trouve la renue de la cour en ce parage très-nécessaire.

Camp devant Lion, 30 novembre 1562.

V. — Madame, vous aurez veu par le double de la lettre que M. de Soubise vous a escript, lequel double nous envoyâmes par M. le conseiller Bellièvre, comme il nous a taxé d'avoir habandonné la ville de Lyon. Toutefois, nous espérons tant de bien de vous, Madame, que vous aurez bien pensé que ce n'a esté sans cause et pour vous la faire entendre ; la principale a esté après d'obvier à l'emprisonnement de nos personnes, ayant ledict seigneur et son conseil decerné prinse de corps contre nous et une infinité d'autres habitants de ladicte ville, le tout par soupçon à cause de la religion. L'autre cause est voyant le nombre des conseillers élevez contre la forme accoustumée le moys de may dernier passé estre plus grand que de nous antiens eschevins tant pour le décès del'ung que l'absence de trois des dicts antiens, et que par ce moien la pluralité des voix se concluoit selon leurs afections es consulat esquels néantmoins estions forcés assister, et que nous pouvions empescher telles entreprises et délibé-